

**Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 13 novembre 2017 à 19h30 sous la présidence de madame Andrée St-Laurent, maire. En plus de madame le maire étaient présents messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie, Jacquelin Goyette, Jason Gauvin-Landry et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

Assermentation du maire du Conseil municipal

Madame le maire, Andrée St-Laurent, élue au scrutin du 5 novembre 2017 prête officiellement le serment solennel.

Les membres du Conseil municipal élus par acclamation, notamment messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie, Jacquelin Goyette, Jason Gauvin-Landry et Patrick Delisle, ont déjà été assermentés.

1.1 Mot du maire

Madame le maire ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2017-11-179

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2017-11-180

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017

Chacun des membres ayant reçu une copie des dits procès-verbaux dans les délais prévus, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités.

2017-11-181

Autorisation du paiement des dépenses du mois d'octobre 2017

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois d'octobre 2017. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 135 736,59 \$.

Adoptée

1.6 Dépôt d'un état comparatif portant sur les revenus et dépenses de la municipalité en date du 31 octobre 2017

1.7 Dépôt de la liste des comptes recevables en date du 31 octobre 2017

1.8 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

2017-11-182

Nomination du maire suppléant

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De nommer M. Alain Lavoie, conseiller, au poste de maire suppléant. Cette nomination est valide pour la durée du mandat. Le maire suppléant est autorisé à agir en lieu et place du maire en cas d'incapacité d'agir de celui-ci.

Adoptée

2017-11-183

Formation *Rôles et responsabilités des élus*

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que tous les élus participent à la formation donnée par la F.Q.M. sur les *Rôles et responsabilités des élus* à Notre-Dame de Montauban le 25 novembre 2017 au coût de 275 \$ par élu.

Les sommes pour payer cette formation seront prises à même le budget.

Adoptée

2. Sécurité publique

3. Transport routier et hygiène du milieu

2017-11-184

Nomination d'un représentant, et d'un substitut, pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Attendu l'élection du 5 novembre 2017;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De nommer Mme Andrée St-Laurent, maire, représentante de la municipalité de Rivière-à-Pierre pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf. M. Alain Lavoie, conseiller, est nommé substitut pour siéger au conseil d'administration de la régie.

Adoptée

2017-11-185

Adoption du budget et des quote-parts 2018 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Attendu que la régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a adopté son budget 2018;

Attendu que la municipalité doit l'adopter par résolution en vertu de l'article 603 du Code municipal;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le budget 2018 de la Régie. La quote-part de la municipalité pour l'année 2018 est de 85 184,28 \$ soit :

- ✓ 28 691,69 \$ pour la cueillette et le transport des déchets domestiques;
- ✓ 26 345,50 \$ pour l'élimination des déchets domestiques (enfouissement);
- ✓ 8 506,56 \$ pour les matières secondaires (collecte sélective);
- ✓ 1 396,87 \$ pour le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);
- ✓ 20 243,66 \$ pour les matières organiques.

En ce qui a trait aux boues de fosses septiques, la quote-part de la municipalité pour l'année 2018 est de 33 822,40 \$ soit :

- ✓ 32 994,39 \$ pour la collecte et le traitement;
- ✓ 828,01 \$ pour le remboursement de la dette.

Adoptée

2017-11-186

Reconstruction du mur de l'avenue des Sables Est – Location de machinerie (suite)

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De défrayer les coûts pour la location de machinerie dans le cadre des travaux de reconstruction du mur de l'avenue des Sables Est effectués par Transport Alain Carrier Inc. du 25 septembre au 5 octobre 2017 pour un montant d'environ 9 000 \$, taxes en sus, tel que détaillé sur les factures # 7374 et # 7381. Cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations 2017.

Adoptée

2017-11-187

Achat de pneus d'hiver pour la chargeuse

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter chez Desharnais des pneus d'hiver pour la chargeuse au coût d'environ 3 000 \$, taxes en sus, pour les 4 pneus. Cette dépense sera payée à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2017-11-188

Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par M. Jacqueline Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De nommer les élus suivants M. Alain Lavoie, M. Denis Bouchard et M. Jason Gauvin-Landry de même que les citoyens suivants Mme Isabelle Blanchet et M. Jean-Louis Saint-Pierre au Comité consultatif d'urbanisme. Leur mandat débute immédiatement. M. Alain Lavoie agira à titre de président du comité alors que Mme Lyne Morneau siègera à titre de personne-ressource.

Adoptée

2017-11-189

Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf afin d'autoriser, dans le cadre d'une dérogation, l'élargissement de la rampe d'accès de la caserne incendie en zone inondable

CONSIDÉRANT que la construction d'une deuxième porte de garage en façade de la caserne incendie est requise afin de faciliter le déplacement des véhicules d'urgence;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ces travaux, l'agrandissement de la rampe d'accès en béton aménagée devant la caserne incendie s'avère nécessaire;

CONSIDÉRANT que les travaux relatifs à l'élargissement de cette rampe d'accès sont localisés dans une zone à risque d'inondation de grand courant (0-20 ans);

CONSIDÉRANT que le MDDELCC a délivré un certificat d'autorisation en 2011 pour l'aménagement de la rampe d'accès actuelle qui est également construite dans la zone à risque d'inondation de grand courant (0-20 ans);

CONSIDÉRANT que cette intervention nécessitant du remblai n'est pas autorisée en zone inondable en vertu du règlement de zonage numéro 435-14 de la Municipalité de Rivière-à-Pierre et du document complémentaire accompagnant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que l'emplacement de la caserne incendie ainsi que la configuration du bâtiment ne permettent pas la réalisation de ces travaux à l'extérieur de la zone à risque d'inondation;

CONSIDÉRANT que le document complémentaire au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf prévoit que certains travaux peuvent être autorisés à titre exceptionnel par la MRC dans le cadre d'une dérogation à une norme intégrée au document complémentaire;

CONSIDÉRANT que les travaux visant l'agrandissement d'un ouvrage destiné à des fins publiques sont admissibles à une telle dérogation;

CONSIDÉRANT que le projet rencontre les critères d'acceptabilité d'une dérogation apparaissant à l'annexe 2 de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre demande à la MRC de Portneuf de modifier son schéma d'aménagement afin de permettre, au moyen d'une dérogation, l'élargissement de la rampe d'accès de la caserne incendie.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

2017-11-190

Nomination d'un représentant du conseil municipal aux réunions du conseil d'administration de l'Oeuvre des terrains de jeux de Rivière-à-Pierre

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que M. Jason Gauvin-Landry, conseiller, soit nommé comme représentant du conseil municipal aux réunions du conseil d'administration de l'Oeuvre des terrains de jeux de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

2017-11-191

Don pour la participation à la soirée d'ouverture du Club Motoneige Saint-Raymond Inc.

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 200 \$ au Club Motoneige Saint-Raymond Inc. pour la participation à la soirée d'ouverture qui aura lieu cet automne.

Adoptée

6. Périodes de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Denis Bouchard de lever la présente séance. La séance est levée par madame le maire à 20h00.

Andrée St-Laurent, maire

Pascale Bonin, directrice générale
& secrétaire-trésorière